

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2012**

**REUNION DES 26 ET 27 JANVIER**

**N° 2012/E1/007**

**RÉPONSE DE MME MARIA GUIDICELLI  
CONSEILLERE EXECUTIVE**

**A LA QUESTION ORALE  
POSEE PAR MME NADINE NIVAGGIONI**

**GRUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET** : Centrale de Lucciana : modification de la PPI et commande des moteurs

Madame la Conseillère,

Comme vous le savez, le 5 octobre 2011 s'est tenu un comité de suivi du Plan énergétique durant lequel ont été discutés les points que vous soulevez dans votre question. Cette réunion a permis au Président du Conseil Exécutif de préciser la position de la Collectivité Territoriale en la matière, à savoir, d'une part, le recours au gaz naturel pour l'alimentation des futures centrales EDF, et d'autre part l'utilisation du fioul léger durant la période transitoire pour la centrale de Lucciana.

Cette position a été confirmée par courrier du Président du Conseil Exécutif au Préfet de Corse le 17 octobre 2011 et, souvenez-vous, par une délibération de l'Assemblée de Corse le 28 octobre suite à une motion déposée par le Président BUCCHINI.

Les réponses de la part de l'Etat auraient dues être formulées à l'issue d'une réunion interministérielle prévue avant la fin de l'année dernière. Un travail en interministériel a effectivement eu lieu, mais qui n'a pour le moment pas conclu, en particulier sur le financement du surcoût lié au fioul léger.

Comme vous je le regrette mais je reste confiante.

Il apparaît au vu des éléments dont nous avons pu avoir connaissance qu'EDF-PEI est en mesure d'introduire une demande d'installation classée « au gaz » dans le cadre de la PPI actuelle. Cela signifie que cette solution n'implique pas la révision de cette dernière, ni l'attente de l'élaboration d'une nouvelle PPI, mais simplement la confirmation officielle par le gouvernement du choix de cette solution. J'espère que l'administration aura la même analyse, ce qui évitera une nouvelle perte de temps.

En effet compte tenu de l'urgence vis-à-vis du délai de mise en service de la future centrale de Lucciana, nous considérons que l'Etat doit rapidement confirmer sa position quant aux conditions techniques et financières relatives à son alimentation.

Le Président du Conseil Exécutif doit rencontrer le Ministre chargé de l'Industrie, Eric Besson, le 30 janvier prochain. Je peux ici vous confirmer que les points que vous soulevez seront à l'ordre du jour de cette rencontre. A l'issue de celle-ci, j'espère – et dans mon esprit, il s'agit plus d'une légitime exigence que d'un espoir – que nous aurons obtenu les réponses que nous attendons aux demandes que nous formulons tous maintenant depuis plusieurs mois.

Je vous remercie.